

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020****BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES  
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION**

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire 2020 (BS) du budget annexe de Valorisation des Eaux traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE).

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé par délibération du 5 avril 2016. Cette délibération précise le mode de gestion du service, à savoir une gestion directe par la Ville.

Dans ce contexte de création, le Conseil municipal a approuvé, en 2017, le versement d'une subvention d'équipement (délibération n° 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (délibération n° 17/143 du 05/12/2017) pour permettre la prise en charge des dépenses de préfiguration du service.

Malgré les résultats des expérimentations et le feu vert des services instructeurs, l'arrêté d'autorisation publié en février 2018 ne permet pas à la Ville de concrétiser ce projet.

En effet, la contrainte de distances de sécurité exclut 80% des espaces concernés par le projet, à savoir la promenade du front de mer, les ronds points, les accompagnements de voies et les accotements. La réduction de l'échelle du projet impacte fortement sa viabilité économique, les coûts liés aux réseaux, à l'usine et aux équipements étant beaucoup trop importants pour n'arroser que quelques espaces clos (stade Lambrakis et cimetière paysager). Le projet a donc été mis en suspend en attendant la levée des freins réglementaires. Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget en 2018 ou 2019.

L'année 2020 sera marquée par la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portée par le GIP EcoCité qui a souhaité accompagner la Ville sur ce projet.

**■ En section de fonctionnement**

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif 2020. Au budget supplémentaire 2020, les mouvements concernent la reprise du résultat de fonctionnement 2019 à hauteur de 10 240,00 €. Ce montant est affecté en dépenses aux chapitres de charges à caractère général (011) et de dépenses exceptionnelles (67). La section s'équilibre donc à 10 240,00 € après le budget supplémentaire.

**■ En section d'investissement**

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif 2020. Au budget supplémentaire 2020, les mouvements concernent :

- la reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement (à hauteur de 346 935,81 €) et en recettes d'investissement (à hauteur de 329 850,00 €) ;
- la reprise de l'excédent d'investissement 2019 à hauteur de 71 343,03 € ;
- des inscriptions en dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) à hauteur de 54 257,22 €.

Après BS, la section d'investissement s'équilibre à 401 193,03 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire 2020 qui s'équilibre à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;
- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

**ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE****BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES  
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION**

- En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

**Recettes**

CHAPITRES	RECETTES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
002 – Résultat de fonctionnement reporté		10 240,00	10 240,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>10 240,00</b>	<b>10 240,00</b>

**Dépenses**

CHAPITRES	DEPENSES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
<b>Opérations réelles</b>			
011 – Charges à caractère général		5 240,00	5 240,00
67 – Charges exceptionnelles		5 000,00	5 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<b>0,00</b>	<b>10 240,00</b>	<b>10 240,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>10 240,00</b>	<b>10 240,00</b>

- En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

**Recettes**

CHAPITRES	RECETTES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
<b>Opérations réelles</b>				
13 – Subventions d'investissement		329 850,00		329 850,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<b>0,00</b>	<b>329 850,00</b>		<b>329 850,00</b>
001 - Résultat d'investissement reporté			71 343,03	71 343,03
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>329 850,00</b>	<b>71 343,03</b>	<b>401 193,03</b>
		<b>401 193,03</b>		

(\*) : RAR : restes à réaliser

## Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
<i>Opérations réelles</i>				
20 – Immobilisations incorporelles		346 935,81	50 000,00	396 935,81
21 – Immobilisations corporelles			4 257,22	4 257,22
<b><i>Sous-total Opérations réelles</i></b>	<b>0,00</b>	<b>346 935,81</b>	<b>54 257,22</b>	<b>401 193,03</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>346 935,81</b>	<b>54 257,22</b>	<b>401 193,03</b>
<i>(*) : RAR : restes à réaliser</i>		<b>401 193,03</b>		

La section d'investissement s'équilibre après BS à 401 193,03 €.

Il est à noter que les subventions (chapitre 13) concernent les restes à réaliser 2017 relatifs à la subvention d'équipement de la Ville (329 850,00 €).

Ces recettes servent à financer principalement les études de maîtrise d'œuvre.